

États financiers trimestriels consolidés de

**L'OFFICE D'INVESTISSEMENT
DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

Le 31 décembre 2004

(non vérifié)

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Bilan consolidé

Au 31 décembre 2004

(non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>31 décembre 2004</u>	<u>31 mars 2004</u>	<u>31 décembre 2003</u>
ACTIF			
Placements (note 2)	50 425 826 \$	32 991 204 \$	30 923 521 \$
Sommes à recevoir sur les placements (note 2)	373 234	102 363	160 581
Montants exigibles des courtiers	80 122	13 917	19 293
Locaux et matériel	3 415	974	1 032
Autres actifs	1 344	1 828	2 001
TOTAL DE L'ACTIF	50 883 941	33 110 286	31 106 428
PASSIF			
Passifs liés aux placements (note 2)	258 373	199 358	150 923
Montants payables aux courtiers	28 878	108 722	7 062
Créditeurs et charges à payer	15 540	6 860	6 403
TOTAL DU PASSIF	302 791	314 940	164 388
ACTIF NET	50 581 150 \$	32 795 346 \$	30 942 040 \$

L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIT :

Capital-actions	- \$	- \$	- \$
Bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation	6 532 462	2 970 791	1 583 730
Transferts accumulés du Régime de pensions du Canada (note 4)	44 048 688	29 824 555	29 358 310
ACTIF NET	50 581 150 \$	32 795 346 \$	30 942 040 \$

VOIR LES NOTES COMPLÉMENTAIRES

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État consolidé des résultats et du bénéfice net accumulé provenant de l'exploitation

Périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2004

(non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Période de trois mois terminée le 31 décembre		Période de neuf mois terminée le 31 décembre	
	2004	2003	2004	2003
REVENU DE PLACEMENT, NET DES FRAIS DE GESTION EXTERNE DES PLACEMENTS (note 5)	3 152 582 \$	2 795 502 \$	3 584 793 \$	5 834 721 \$
FRAIS D'EXPLOITATION				
Frais généraux	3 835	1 884	9 484	5 393
Salaires et avantages sociaux	3 911	1 490	9 958	5 120
Honoraires de services professionnels et services-conseils	1 545	673	3 680	1 562
	9 291	4 047	23 122	12 075
BÉNÉFICE NET PROVENANT DE L'EXPLOITATION	3 143 291	2 791 455	3 561 671	5 822 646
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) ACCUMULÉ(E) PROVENANT DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	3 389 171	(1 207 725)	2 970 791	(4 238 916)
BÉNÉFICE NET ACCUMULÉ PROVENANT DE L'EXPLOITATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	6 532 462 \$	1 583 730 \$	6 532 462 \$	1 583 730 \$

État consolidé de l'évolution de l'actif net

Périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 31 décembre 2004

(non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Période de trois mois terminée le 31 décembre		Période de neuf mois terminée le 31 décembre	
	2004	2003	2004	2003
ACTIF NET AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	44 215 482 \$	27 416 500 \$	32 795 346 \$	17 450 744 \$
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET				
Transferts du Régime de pensions du Canada (note 4)				
Transferts du Régime de pensions du Canada	6 490 627	734 085	18 447 055	7 668 650
Transferts au Régime de pensions du Canada	(3 268 250)	-	(4 222 922)	-
Bénéfice net provenant de l'exploitation	3 143 291	2 791 455	3 561 671	5 822 646
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR LA PÉRIODE	6 365 668	3 525 540	17 785 804	13 491 296
ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE	50 581 150 \$	30 942 040 \$	50 581 150 \$	30 942 040 \$

VOIR LES NOTES COMPLÉMENTAIRES

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État consolidé du portefeuille

Au 31 décembre 2004

(non vérifié)

Les placements de l'Office se présentent comme suit, avant l'affectation des contrats dérivés et des titres du marché monétaires s'y rapportant et des autres passifs liés aux placements et sommes à recevoir sur les placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

(en milliers de dollars)	Juste valeur		
	31 décembre 2004	31 mars 2004	31 décembre 2003
ACTIONS (note 2)			
Canada			
Placements sur les marchés publics	20 828 124 \$	18 045 921 \$	18 731 537 \$
Placements sur les marchés privés	437 220	281 602	270 250
	21 265 344	18 327 523	19 001 787
Étranger			
Placements sur les marchés publics	11 108 380	7 552 200	6 828 633
Placements sur les marchés privés	2 015 539	1 529 698	1 419 296
	13 123 919	9 081 898	8 247 929
TOTAL DES ACTIONS			
(Coût : 31 décembre 2004 - 30 681 426 \$			
31 mars 2004 - 25 034 281 \$			
31 décembre 2003 - 25 679 298 \$)	34 389 263	27 409 421	27 249 716
PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL (note 2c)			
Placements immobiliers sur les marchés publics	384 929	350 480	337 333
Placements immobiliers sur les marchés privés	616 359	431 848	362 234
Infrastructure sur les marchés privés	61 762	22 013	22 013
TOTAL DES PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL			
(Coût : 31 décembre 2004 - 1 053 996 \$			
31 mars 2004 - 829 325 \$			
31 décembre 2003 - 776 394 \$)	1 063 050	804 341	721 580
PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE			
Obligations (note 2d)	6 244 793	-	-
Titres du marché monétaire	8 728 720	4 777 442	2 952 225
TOTAL DES PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE			
(Coût : 31 décembre 2004 - 14 943 567 \$			
31 mars 2004 - 4 783 899 \$			
31 décembre 2003 - 2 959 821 \$)	14 973 513	4 777 442	2 952 225
TOTAL DES PLACEMENTS			
	50 425 826	32 991 204	30 923 521
SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS			
Dérivés à recevoir (note 2a)	176 445	34 394	104 701
Dividendes à recevoir	74 183	65 289	52 737
Intérêts courus	122 606	2 680	3 143
TOTAL DES SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS			
(Coût : 31 décembre 2004 - 196 771 \$			
31 mars 2004 - 68 142 \$			
31 décembre 2003 - 55 918 \$)	373 234	102 363	160 581
PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS			
Dette sur les biens immobiliers (note 2c)	(240 006)	(170 797)	(150 923)
Passifs liés aux dérivés (note 2a)	(18 367)	(28 561)	-
TOTAL DES PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS			
(Coût : 31 décembre 2004 - 235 828 \$			
31 mars 2004 - 169 619 \$			
31 décembre 2003 - 150 923 \$)	(258 373)	(199 358)	(150 923)
PLACEMENTS NETS			
	50 540 687 \$	32 894 209 \$	30 933 179 \$

VOIR LES NOTES COMPLÉMENTAIRES

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

État consolidé du portefeuille

Au 31 décembre 2004

(non vérifié)

Les placements de l'Office se présentent comme suit, après l'affectation des contrats dérivés et des titres du marché monétaires s'y rapportant et des autres passifs liés aux placements et sommes à recevoir sur les placements aux catégories d'actif auxquelles ils se rapportent :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 décembre 2004		31 mars 2004		31 décembre 2003	
	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)	Juste valeur	(%)
ACTIONS¹						
Canada	26 497 741 \$	52.4 %	22 571 543 \$	68.6 %	21 491 554 \$	69.5 %
Étranger	16 456 407	32.6 %	9 326 240	28.4 %	8 648 008	28.0 %
PLACEMENTS À RENDEMENT RÉEL						
Immobilier ²	761 282	1.5 %	611 531	1.9 %	548 644	1.8 %
Infrastructure	61 762	0.1 %	22 013	0.1 %	22 013	0.1 %
PLACEMENTS À REVENU FIXE DE VALEUR NOMINALE						
Obligations ³	6 360 639	12.6 %	-	-	-	-
Titres du marché monétaire ⁴	402 856	0.8 %	362 882	1.0 %	222 960	0.6 %
	50 540 687 \$	100.0 %	32 894 209 \$	100.0 %	30 933 179 \$	100.0 %

¹ Comprend des contrats dérivés et les titres du marché monétaire correspondants.

² Net de la dette hypothécaire sur les biens immobiliers, comme l'explique plus en détail la note 2c.

³ Comprend les intérêts courus à recevoir sur les obligations.

⁴ Comprend les dividendes à recevoir et les intérêts courus à recevoir sur les titres du marché monétaire.

VOIR LES NOTES COMPLÉMENTAIRES

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Le 31 décembre 2004

(non vérifié)

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office ») a été créé conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi »). L'Office a pour mission d'aider le Régime de pensions du Canada (le « RPC ») à s'acquitter de ses obligations envers les cotisants et les bénéficiaires que lui impose le *Régime de pensions du Canada*. Il est chargé de gérer les sommes qui lui sont transférées en application de l'article 108.1 du *Régime de pensions du Canada*, ainsi que son intérêt dans les titres de créances qui lui sont transférés (décrits à la note 2) dans l'intérêt des cotisants et des bénéficiaires de ce régime. L'actif de l'Office doit être placé en vue d'un rendement maximal tout en évitant des risques de perte indus et compte tenu des facteurs pouvant avoir un effet sur le financement du RPC ainsi que sur son aptitude à s'acquitter, chaque jour ouvrable, de ses obligations financières.

L'exercice de l'Office se termine le 31 mars.

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) *Présentation*

Les présents états financiers reflètent la situation financière consolidée et les activités consolidées de l'Office et de ses filiales en propriété exclusive. Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada ainsi qu'aux exigences de la Loi et de son règlement d'application. Ces états reprennent les mêmes conventions comptables et les mêmes méthodes de calcul que celles utilisées pour préparer les états financiers du 31 mars 2004 et devraient être pris avec ces derniers car on n'y trouve pas tous les renseignements et toutes les notes complémentaires que requièrent les PCGR pour les états financiers annuels.

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation se conforme à celle de l'exercice courant.

b) *Évaluation des placements, des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements*

Les placements, les sommes à recevoir sur les placements et les passifs liés aux placements sont inscrits à la date de l'opération et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

La juste valeur est établie comme suit :

- i) Le cours des actions cotées en Bourse et la valeur des parts dans des fonds d'actions de sociétés ouvertes représentent la juste valeur de ces placements. La valeur des parts reflète le cours des titres sous-jacents.
- ii) La juste valeur des placements en actions de sociétés fermées et des fonds d'infrastructure, qui ne sont pas cotés en bourse, est établie annuellement, après la première année où ces biens sont détenus, d'après leur valeur comptable et les autres

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Le 31 décembre 2004

(non vérifié)

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

renseignements pertinents communiqués par les gestionnaires externes des sociétés en commandite ou des fonds où sont effectués les placements. Ces valeurs comptables sont établies par les gestionnaires externes à l'aide des méthodes d'évaluation du secteur du placement. Ces méthodes se fondent sur des facteurs tels que les multiplicateurs d'autres sociétés comparables cotées en bourse, la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations de tiers, ou d'autres événements qui indiquent une baisse ou une augmentation importante de la juste valeur des placements. Sur une base trimestrielle, lorsqu'il existe des preuves de modification importante de la juste valeur, l'évaluation subit l'ajustement nécessaire. La première année où les placements sont détenus, le coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de la juste valeur des placements en actions de sociétés fermées et en infrastructure, sauf indication de dépréciation permanente.

- iii) La juste valeur des placements dans des biens immobiliers sur les marchés privés est établie annuellement, après la première année où ces biens sont détenus, à l'aide des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur immobilier, telles que celles fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie et les opérations d'achat et de vente comparables. La première année où les biens immobiliers sont détenus, leur coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de leur juste valeur. La valeur de la dette afférente aux placements immobiliers est établie à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie, à l'aide des taux de rendement actuels du marché des instruments aux caractéristiques semblables.
- iv) La juste valeur des dérivés négociés hors bourse, tels que les swaps et les contrats à terme de gré à gré, est fondée sur les cours des actifs sous-jacents. La juste valeur des contrats à terme standardisés négociés en bourse est fondée sur les cours du marché.
- v) La juste valeur des obligations, dont la totalité sont des titres de créance fédéraux, provinciaux et territoriaux non négociables, est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie fondés sur le rendement des instruments aux caractéristiques semblables sur le marché et ajustés pour tenir compte du caractère non négociable des obligations.
- vi) Les titres du marché monétaire sont comptabilisés au coût, qui, avec les intérêts créditeurs accumulés, correspond approximativement à la juste valeur.

2. PLACEMENTS, SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS ET PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS

L'Office a établi des politiques de placement, qui décrivent comment l'actif doit être investi. Pour déterminer ses pondérations cibles d'actif, l'Office tient compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office. Au 31 décembre 2004, ces actifs totalisaient environ 23,7 milliards de dollars (au coût) (31,1 milliards de dollars au 31 décembre 2003) et étaient composés d'un portefeuille obligataire de 19,4 milliards de dollars et d'une réserve liquide d'exploitation de 4,3 milliards de dollars.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Le 31 décembre 2004

(non vérifié)

2. PLACEMENTS, SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS ET PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS (suite)

La loi modifiant le *Régime de pensions du Canada* et la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2004. Les lois modifiées et l'accord daté du 1^{er} avril 2004 entre sa Majesté la Reine du chef du Canada et l'Office prévoient le transfert à l'Office de la partie de l'actif du RPC actuellement administrée par le gouvernement fédéral à partir de l'exercice en cours. Ces actifs comprennent un portefeuille de titres de créance fédéraux, provinciaux et territoriaux non négociables, qui sera transféré à l'Office en 36 versements égaux sur une période qui a commencé le 1^{er} mai 2004 et se terminera le 1^{er} avril 2007 (voir la note 2d). Ils comprennent également une réserve liquide d'exploitation qui sera transférée à l'Office en 12 versements égaux sur une période qui a commencé en septembre 2004 pour se terminer en août 2005.

L'État consolidé du portefeuille donne des informations sur les placements et les sommes à recevoir, et les passifs connexes détenus par l'Office au 31 décembre 2004.

a) Contrats dérivés

Un dérivé est un contrat financier dont la valeur est fonction de celle des actifs, indices, taux d'intérêt ou taux de change sous-jacents.

L'Office a recours à des dérivés principalement pour reproduire le rendement d'indices boursiers canadiens et non canadiens et pour gérer les pondérations d'actif et le risque de change. L'Office a des swaps sur actions en cours visant l'échange de versements d'intérêts du marché monétaire contre le rendement d'actions. L'Office a aussi recours à des contrats à terme standardisés négociés en bourse pour obtenir l'exposition souhaitée au marché boursier ainsi qu'à des contrats de change à terme pour gérer le risque de change.

Tous les contrats dérivés ont une échéance de un an ou moins. Les montants nominaux de référence des contrats dérivés servent au calcul des flux monétaires à échanger et pour établir la juste valeur des contrats. Les montants nominaux de référence ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan.

Les montants nominaux et la juste valeur des contrats dérivés détenus au 31 décembre s'établissent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2004		2003	
	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur
Swaps sur actions	5 090 252 \$	154 778 \$	2 276 796 \$	103 568 \$
Contrats à terme standardisés	3 594 971	(3 125)	508 351	1 133
Contrats de change à terme	1 361 261	6 425	—	—
Total	10 046 484 \$	158 078 \$	2 785 147 \$	104 701 \$

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Le 31 décembre 2004

(non vérifié)

2. PLACEMENTS, SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS ET PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS (suite)

b) Placements en actions de sociétés fermées

Les placements en actions de sociétés fermées s'effectuent généralement par l'acquisition de participations dans des sociétés en commandite pour une durée typique de 10 ans. Les placements sous-jacents des sociétés en commandite de financement par capitaux propres constituent des participations ou des placements présentant les caractéristiques de risque et de rendement propres aux actions.

L'Office avance aux sociétés en commandite des capitaux dont une partie, communément appelée « frais de gestion », est employée par les commandités pour choisir les sociétés sous-jacentes et offrir un appui soutenu à leur direction. Les frais de gestion, qui varient généralement entre 1 % et 2 % du montant total affecté à la société en commandite, sont pris en compte dans le coût des placements en actions de sociétés fermées de l'Office. Pendant le trimestre terminé le 31 décembre 2004, des frais de gestion totalisant 19,6 millions de dollars (18,6 millions de dollars au 31 décembre 2003) ont été inclus dans le capital avancé aux sociétés en commandite et comptabilisés dans le coût des placements. Comme l'explique plus en détail la note 1b, la valeur comptable de ces placements est revue au moins une fois par an, et les ajustements qui en résultent, le cas échéant, sont constatés à titre de gains ou de pertes non réalisés (voir la note 5).

c) Placements à rendement réel

Au 31 décembre 2004, ces placements totalisaient 761 282 000 \$ dans des placements immobiliers (548 644 000 \$ au 31 décembre 2003) et 61 762 000 \$ dans l'infrastructure sur les marchés privés (22 013 000 \$ au 31 décembre 2003).

L'Office investit dans l'immobilier par l'intermédiaire d'actions de sociétés cotées en bourse et de placements immobiliers privés. Ces derniers sont détenus par une filiale et sont gérés pour le compte de l'Office par des conseillers et des gestionnaires externes, dans le cadre d'arrangements de copropriété. Au 31 décembre 2004, la part de la filiale dans ces placements comprenait 616 359 000 \$ d'actifs (362 234 000 \$ au 31 décembre 2003) et 240 006 000 \$ de passifs liés à des emprunts hypothécaires (150 923 000 \$ au 31 décembre 2003) ayant un taux d'intérêt fixe moyen pondéré de 7,54 % et une échéance de trois à 17 ans.

L'Office fait actuellement appel à une société en commandite pour investir dans de l'infrastructure. Les placements sous-jacents de la société en commandite d'infrastructure constituent des participations dans des entités investissant dans de l'infrastructure qui devraient produire des flux de trésorerie prévisibles. Les frais de gestion des placements en infrastructure sont traités de la même manière que les frais de gestion des placements en actions de sociétés fermées (voir la note 2b). Pendant le trimestre terminé le 31 décembre 2004, les frais de gestion compris dans le capital avancé à la société en commandite ont été nuls (0,2 million de dollars au 31 décembre 2003).

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Le 31 décembre 2004

(non vérifié)

d) Obligations

Le transfert à l'Office du portefeuille de titres de créances fédéraux, provinciaux et territoriaux non négociables du RPC a commencé le 1^{er} mai 2004. Des intérêts dans des titres de créances totalisant 6 415 344 000 \$, selon la juste valeur marchande au moment du transfert, ont été transférés jusqu'à présent, dont 2 396 946 000 \$ au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2004.

Les titres de créance non négociables émis par les provinces et les territoires avant 1998 sont assortis d'une clause de renouvellement qui permettra à ces émetteurs de renouveler, à leur gré, ces obligations pour une durée supplémentaire de 20 ans, à un taux fondé sur les taux d'intérêt créditeurs du marché financier au moment du renouvellement. Les titres de créance non négociables sont également rachetables au gré de l'émetteur pour des montants calculés conformément à l'article 110 du *Régime de pensions du Canada*.

Les échéances des obligations, compte non tenu des options éventuelles de renouvellement, s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)

	Échéance			Total
	D'ici un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	
Obligations du gouvernement du Canada	39 499 \$	683 863 \$	134 761 \$	858 123 \$
Obligations des provinces et des territoires	428 388	1 691 225	3 267 057	5 386 670
Total	467 887 \$	2 375 088 \$	3 401 818 \$	6 244 793 \$

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Le 31 décembre 2004

(non vérifié)

2. PLACEMENTS, SOMMES À RECEVOIR SUR LES PLACEMENTS ET PASSIFS LIÉS AUX PLACEMENTS (suite)

e) Prêt de titres

L'Office participe à un programme de prêt de titres pour accroître le rendement du portefeuille. Le risque de crédit lié au programme de prêt de titres est réduit par l'obligation imposée à l'emprunteur de fournir une garantie quotidienne sous la forme de placements facilement négociables d'une valeur marchande supérieure à celle des titres prêtés. Au 31 décembre 2004, les placements de l'Office comprenaient des titres prêtés d'une juste valeur estimative de 1,2 milliard de dollars (montant nul au 31 décembre 2003). La juste valeur des garanties reçues à l'égard de ces prêts était de 1,3 milliard de dollars (montant nul au 31 décembre 2003).

3. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'Office maintient des facilités de crédit non garanties de 1,6 milliard de dollars pour répondre à des besoins éventuels de liquidités à court terme. Au 31 décembre 2004, le total des montants tirés sur les facilités de crédit était nul (montant nul au 31 décembre 2003).

4. TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Conformément à l'article 108.1 et à l'accord daté du 1^{er} avril 2004, mentionné à la note 2 ci-dessus, les sommes dont le RPC n'a pas besoin pour s'acquitter de ses obligations particulières sont transférées à l'Office. Ces fonds proviennent des cotisations des employeurs et des salariés au RPC, du produit des obligations d'État détenues dans un portefeuille administré par le gouvernement fédéral qui sont arrivées à échéance ou ont été rachetées et des intérêts que rapporte ce portefeuille. Comme l'indique la note 2, à partir de l'exercice 2005, les transferts du RPC comprennent aussi un intérêt dans le portefeuille obligataire administré par le gouvernement fédéral ainsi qu'une partie de la réserve liquide d'exploitation du RPC. En septembre 2004, l'Office a assumé la responsabilité de fournir au RPC des services de gestion de la trésorerie qui prévoient notamment le reversement, au moins une fois par mois, des fonds nécessaires au paiement des dépenses et au versement des prestations. Conformément à l'accord daté du 1^{er} avril 2004, les 12 versements mensuels à l'Office de la réserve liquide d'exploitation serviront à réduire les liquidités reversées au RPC pour les dépenses et prestations (voir plus haut).

Pendant le trimestre terminé le 31 décembre 2004, le total des 6 490 627 000 \$ transférés à l'Office comprenait 2 396 946 000 \$ d'obligations, selon leur juste valeur marchande au moment du transfert, et 4 093 681 000 \$ de liquidités. Au cours de la même période, un total de 3 268 250 000 \$ (net du droit à 1 630 482 000 de la réserve pour le trimestre terminé le 31 décembre 2004) a été reversé au RPC pour répondre à ses besoins en liquidités.

Au 31 décembre 2004, les transferts cumulatifs de 44 048 688 000 \$ du Régime de pensions du Canada correspondent aux transferts de 48 271 610 000 \$ du RPC, nets des 4 222 922 000 \$ transférés au RPC.

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Le 31 décembre 2004

(non vérifié)

5. REVENU DE PLACEMENT, NET DES FRAIS DE GESTION EXTERNE DES PLACEMENTS

Le revenu de placement est présenté net des frais de gestion externe des placements. Les frais de gestion des placements sur les marchés publics sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Une partie de ces frais correspond à des honoraires fondés sur le rendement, qui fluctuent avec le rendement des placements. Les frais de gestion des placements immobiliers sur les marchés privés sont déduits par le gestionnaire d'actifs avant que l'Office reçoive sa quote-part du résultat net d'exploitation provenant des biens. On trouvera aux notes 2b et 2c des détails sur les frais de gestion des actions de sociétés fermées et de l'infrastructure.

Le revenu de placement par catégorie d'actif, net des frais de gestion externe des placements et compte tenu des contrats dérivés et des sommes à recevoir sur les placements et des passifs liés aux placements, s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)

	Trois mois terminés le 31 décembre		Neuf mois terminés le 31 décembre	
	2004	2003	2004	2003
Actions	2 923 228 \$	2 770 505 \$	3 266 576 \$	5 741 683 \$
Moins : Frais de gestion externe des placements sur les marchés publics	(5 492)	–	(8 125)	–
	2 917 736	2 770 505	3 258 451	5 741 683
Placements à rendement réel	58 287	62 822	70 018	145 029
Moins : Frais de gestion externe des placements immobiliers sur les marchés privés	(945)	(1 071)	(2 796)	(2 413)
	57 342	61 751	67 222	142 616
Revenu fixe nominal	177 504	(36 754)	259 120	(49 578)
Revenu de placement, net des frais de gestion externe	3 152 582 \$	2 795 502 \$	3 584 793 \$	5 834 721 \$

L'OFFICE D'INVESTISSEMENT DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Notes complémentaires

Le 31 décembre 2004

(non vérifié)

6. ENGAGEMENTS

L'Office s'est engagé à conclure des opérations de placement sur les marchés privés et des opérations de placement dans de l'immobilier et de l'infrastructure, lesquelles seront financées au cours des prochaines années conformément aux modalités convenues. Au 31 décembre 2004, ces engagements en cours totalisaient 4,7 milliards de dollars (3,9 milliards de dollars au 31 décembre 2003).